

## Rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2024 et du rapport du vérificateur externe

Conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, il me fait plaisir de présenter ce rapport aux Richmondaises et Richmondais des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2024, tel que vérifié par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Pour l'exercice financier non consolidé terminé le 31 décembre 2024, les revenus de la municipalité totalisent 7 033 461 \$ contre des dépenses de 6 977 523 \$ générant un excédant lié aux activités de 55 938 \$. À ce surplus, il faut affecter les activités de fonctionnement nettes qui se chiffrent à 528 089 \$, laissant un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 584 027 \$.

### **Au cours de l'exercice 2024, la municipalité a payé les quotes-parts suivantes à même son budget d'opérations :**

- MRC du Val-Saint-François : 253 922\$
- Sûreté du Québec : 252 656 \$
- Service de sécurité incendie : 282 248 \$

Le surplus accumulé non affecté se chiffre à 1 285 235 \$. Une bonne partie de cette somme sera affectée au cours des prochaines années à des travaux de réfection d'infrastructures.

### **Rémunération des élus**

Par souci de transparence, permettez-moi de vous faire part de la rémunération des élus au cours de l'année 2024. La rémunération du maire a été de 24 231 \$, tandis que les membres du conseil municipal ont reçu 9 505 \$. À ces montants, s'est ajoutée, au salaire du maire, la somme de 12 115 \$ et à celui des conseillers 4 752 \$ et ce, à titre de dédommagement d'une partie des dépenses inhérentes à leur fonction. Le maire suppléant reçoit une allocation mensuelle supplémentaire de 79 \$. Enfin, les membres du conseil reçoivent une allocation de 70 \$, pour les ateliers de travail auxquels ils participent, à laquelle s'ajoute un

dédommagement de 35 \$. Les membres du conseil ne reçoivent aucune autre allocation de dépenses, à part celles relatives aux frais de représentation préalablement autorisés par le conseil municipal.

D'autre part, la présence du maire aux réunions de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François ainsi que sa participation à divers comités lui valent une rémunération 5 238 \$ à laquelle s'ajoute une indemnité de 2 619 \$ pour une partie des dépenses inhérentes à ces fonctions, alors que son substitut a reçu les montants de 957 \$ en rémunération et 478 \$ relatifs à une partie des dépenses inhérentes à ces fonctions.

D'autres parts, les taxes municipales à recevoir au 31 décembre 2024 se chiffraient à 294 930 \$, soit 13 % du total de 2 320 218 \$ de sommes à recevoir, les autres montants étant dues principalement par les gouvernements du Québec et du Canada.

Pour ce qui est de l'excédent de fonctionnement accumulé, il se chiffrait à 1 285 235 \$ et représentait un ratio de 19 % par rapport aux revenus de fonctionnement alors que le ratio moyen provincial de notre classe de population se situe à près de 30 %.

En terminant, je tiens à souligner que les finances municipales sont saines, grâce à des normes de gestion rigoureuses et à des efforts constants d'amélioration.

Soyez assurés que votre conseil municipal a toujours le souci de planifier efficacement afin d'offrir le meilleur niveau de service tout en respectant la capacité de payer de nos citoyennes et citoyens.

Merci de votre confiance!

Bertrand Ménard,  
maire

Richmond, le 2 juin 2025